



Formats des rapports des signataires du mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces).

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

Remarques introductives

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie ([mémorandum d'entente « Rapaces »](#)).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3).

Le présent format a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Ce format a été examinée en amont de la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2023. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux de mise en oeuvre du plan d'action du mémorandum.

Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période allant de novembre 2021 à avril 2026.

L'enquête précédente sur la mise en œuvre couvrait la période de juillet 2019 à octobre 2021, dont les résultats figurent dans [le premier examen du plan d'action](#).

Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

Date limite de dépôt : 30 juin 2026

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

* Nom de l'État signataire:

Royaume du Maroc

* Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente :

aucun

Compilateur du rapport

* Nom et titre :

Noaman Mohamed, ingénieur au Service de l'Ecologie et de la Conservation de la Flore et de la Faune sauvages

* Nom complet de l'institution :

Agence National des Eaux et Forêts

* Téléphone :

212673587629

* Adresse électronique :

noaman_md@yahoo.fr

Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente (si différent du compilateur du rapport)

Nom et titre du point de contact désigné :

Noaman Mohamed, Ingénieur au Service de l'Ecologie et de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvages

Nom complet de l'institution :

Agence Nationale des Eaux et Forêts

Adresse postale :

croisement avenue Bin Al Ouidane et rue Aguelmame Sidi Ali, Agdal, Rabat

Téléphone :

212673587629

Adresse électronique :

21273587629

II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

NOTE D'ORIENTATION :

Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.

Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples

de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.

Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».

NOTE D'ORIENTATION :

Veillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend de 1 Novembre 2021 à ce jour.

Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :

- * Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

la période couverte par le rapport a été marquée par:

- L'élaboration et la publication de la stratégie et plan d'action pour la conservation des oiseaux de proie 2024-2034;
- la mise en œuvre de projets visant la conservation des rapaces, tels que la réhabilitation et la réintroduction dans la nature de spécimens de rapaces, la maintien des activités du Centre de Réhabilitation des vautours (CRV) à Jbel Moussa au Nord du Pays, du Centre de Récupération et de Réhabilitation des rapaces à Bir Lahmer à Salé (CRRR), l'étude et le suivi d'espèces de rapaces notamment le vautour percnoptère, le vautour de Ruppell, le faucon d'Eléonore...etc , cartographier de certains points noirs de mortalités des rapaces par électrocution
- Le renforcement de la coopération internationale, notamment avec les autorités espagnoles et l'UICN-Med;
- L'amélioration de la collaboration avec les scientifiques et la société civile

- * Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

- Manque de moyens financiers pour la mise en œuvre de certaines activités de conservation des rapaces;
- Difficultés liées à la mise en œuvre de mesures correctives et préventives d'électrocution des rapaces;

- * Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

- Améliorer les connaissances sur les rapaces et les impacts des activités humaines sur ces oiseaux;
- Maintenir les activités mise en place en faveur des rapaces, notamment celles relatives à leur récupération, réhabilitation et apport d'alimentation supplémentaire ;
- Mobiliser et sensibiliser les différentes parties prenantes et du grand public pour la conservation des rapaces ;
- Renforcer la coopération et la collaboration en matière de conservation des rapaces au niveau national et international

III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS

NOTE D'ORIENTATION :

Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.

* Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

- Oui
- En préparation
- Non

* Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

Stratégie et plan d'action pour la conservation des oiseaux de proie 2024-2034
cette stratégie vise la conservation des rapaces sur tout le territoire national est en cours de mise en œuvre

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

https://iucn.org/sites/default/files/2025-10/strategie-rapaces-maroc_web.pdf

* La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

- Oui
- Partiellement

Non

IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

- * Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

NOTE D'ORIENTATION :

Suivez ce [lien](#) pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

- Oui
 Partiellement
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

Toutes les espèces figurant à l'annexe I sont inscrites dans l'une des catégories de la loi 29.05, relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce. Par conséquent ces espèces sont couvertes par les dispositions de cette loi et de la loi sur la chasse, qui interdisent, entre autre, de prélever dans la nature, par quelque moyen que soit, des spécimens d'espèces inscrites dans l'une des catégories de ladite loi

- * Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

NOTE D'ORIENTATION :

Les [directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

- Oui
 Non

Ne sait pas

* Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

la loi 29.05 interdit l'utilisation des moyens ou des substances susceptibles d'entraîner la mort de spécimens d'espèce de faune sauvages ou de nuire à leur reproduction, à leur multiplication ou à leur milieu naturel.
Egalement la loi sur la chasse interdit l'emploi des drogues, procédés bactériens, virus ou appâts de nature à enivrer ou détruire le gibier

V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

- Oui
 Non
 En préparation

* Veuillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Bien que la stratégie pour la conservation des oiseaux de proie constitue un document de référence pour toutes les espèces de rapaces, douze espèces de rapaces diurnes ont été identifiées comme nécessitant une attention particulière en matière de conservation, à savoir le gypaète barbu, le vautour percnoptère, l'aigle royal, l'aigle de Bonelli, l'autour des palombes, le busard cendré, le balbuzard pêcheur, le faucon d'Eléonore, le faucon pèlerin, l'aigle ravisseur, l'autour sombre et le vautour fauve.
Aussi, un Plan d'actions National pour la conservation du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) a été élaboré par l'ANEF.

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

https://iucn.org/sites/default/files/2025-10/strategie-rapaces-maroc_web.pdf

* Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrateurs, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

NOTE D'ORIENTATION :

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « [Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde](#) ».

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé et indiquer s'il s'agit ou non d'élevage en captivité :

La majorité des oiseaux réhabilités au niveau des centres de récupération et de réhabilitation des rapaces, (CRV et CRRR), est relâchée dans le milieu naturel.
Aussi des individus de rapaces issus d'établissement de détention d'animaux sauvages pour présentation au public, ont été réintroduits dans la nature, notamment le vautour fauve

* Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Des placettes pour l'apport d'alimentation supplémentaire pour les rapaces ont été mises en place au niveau de certaines aires protégées du Royaume, pour ne citer que celle de Jbel Moussa destinée principalement aux vautours au niveau du CRV, dans les régions de Taza et Missour pour d'autres espèces de rapaces.

VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

* Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

NOTE D'ORIENTATION :

Veillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.

la désignation d'aires protégées repose sur leur richesse écologique, biologique et leur importance pour la sauvegarde de certaines espèces menacées, dont les rapaces. Des mesures pour la conservation des habitats naturelles pour la biodiversité en général sont entreprises visant la restauration, l'amélioration de la gestion et le développement de ces espaces, dont celles qui sont importantes pour les rapaces. A ce titre, il est à citer les efforts entrepris au niveau du parc national de Toubkal qui constitue le refuge du gypaète barbu, du parc d'Al Hoceima qui abrite la population nicheuse du balbuzard pêcheur, de la réserve biologique d'Essaouira qui accueille la plus grande population nicheuse du faucon d'Eléonore

- * Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer dans ce fichier partagé en ligne ([lien](#)) pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au fichier en ligne, veuillez contacter l'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur les Rapaces à l'adresse umberto.galloorsi@un.org afin d'en recevoir une copie en pièce jointe.

NOTE D'ORIENTATION :

La liste est extraite de la Liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (Tableau 3 de l'Annexe 3 du mémorandum d'entente "Rapaces"), telle qu'approuvée par la troisième réunion des signataires. Veuillez répondre à cette question en relation avec les sites qui sont répertoriés. Merci de fournir vos réponses dans le fichier partagé en ligne en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays
- Mon pays n'a pas de sites répertoriés

VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS

- * Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

NOTE D'ORIENTATION :

« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. ([Lien vers le texte ici](#)).

- Oui
- Non

Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

une analyse des menaces auxquelles sont confrontés les rapaces a été effectuée lors de l'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation des oiseaux de proie. Sur la base de cette analyse des mesures et actions à entreprendre ont été identifiées. le document de la stratégie relate les menaces qui pèsent sur ces oiseaux et les mesures à entreprendre pour leur atténuation

* Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) les **trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

NOTE D'ORIENTATION :

Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.

Exactly 3 selection(s)

- Mise à mort et capture directe
- Collisions et électrocution
- Espèces exotiques et/ou envahissantes
- Dérangement et perturbation
- Destruction/dégradation de l'habitat
- Changement climatique
- Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
- Autres (veuillez préciser ci-dessous)

* Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

NOTE D'ORIENTATION :

Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre l'abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée \(MIKT\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre la chasse, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la voie de migration est asiatique-australasienne \(ITTEA\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental sur la capture illégale des oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest](#), le [Groupe de travail sur l'énergie de la CMS](#), et les [directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) adoptées.

le document de la stratégie détaille toutes les menaces qui pèsent sur les rapaces au niveau national

- * Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

NOTE D'ORIENTATION :

Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la [résolution 7.2 \(rév.COP14\) de la CMS](#) intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ».

Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.

- Oui
- Non
- Ne sait pas

- * Veuillez fournir un bref résumé des exigences et de leur mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les résultats de ces évaluations sont utilisés pour éclairer les décisions de consentement pertinentes et les mesures d'atténuation associées :

La législation nationale exige une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour pratiquement tous les projets , y compris l'impact sur l'avifaune. ces études proposent , en générale, des recommandations pour l'atténuation des risques potentiels sur oiseaux dont les rapaces et pour le suivi de leur application.

VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS

- * La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

- * Veuillez fournir un bref résumé :

la conservation des oiseaux de proie n'est prise en compte qu'indirectement dans les politiques de plusieurs secteurs. elle est en effet prise qu'en tant que composante de la biodiversité de manière générale

- * Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

Probablement en raison du manque d'intérêt et du manque de connaissances de l'importance et du rôle de ces espèces dans la nature

IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION

* Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez en fournir un bref résumé, et souligner tout déclin ou augmentation particulièrement significatif qui a été révélé pour les espèces concernées :

Toutes les données sont disponibles dans le document de la stratégie nationale pour la conservation des oiseaux de proie

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

https://iucn.org/sites/default/files/2025-10/strategie-rapaces-maroc_web.pdf

* Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Le recensement des populations nicheuses du faucon d'Eléonore est effectué , pratiquement chaque année depuis plusieurs années. l'évolution des effectifs est présentée dans le documentaire en attaché Aussi, le CRV assurent un suivi régulier du passage migratoire des populations de Vautours : comptage et marquage par des bagues et GPS

Veillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

<https://youtu.be/-MExs7O90tY?si=CBwJypYQ61DnoWOb>

* Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

Les programmes de suivi menés reposent sur des méthodes de recensement habituelles, comptage des nids pour le faucon d'Eléonore et observation et comptage des groupes de rapaces lors de leur passage migratoire

* Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

La stratégie nationale pour la conservation a définie les axes et thèmes de recherche pertinents pour la conservation des rapaces pour les dix années à venir (stratégie 5: Amélioration des connaissances sur les rapaces et l'impact des activités humaines sur leurs populations et leurs habitats)

Veillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

https://iucn.org/sites/default/files/2025-10/strategie-rapaces-maroc_web.pdf

* Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

les échanges d'informations entre scientifiques et gestionnaires s'effectuent de manière non formelle par whatsapp, E-mail, par des notes ou publications.
le CRV publie aussi ces expériences et efforts sur son site web

X. SENSIBILISATION

* Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé incluant des commentaires sur l'incidence et le succès (ou non) de ces programmes :

Bien que leur actions soit très limitées, le CRV et le CRRR jouent un rôle très important en matière de sensibilisation pour la conservation des rapaces. En effet, ils accueillent annuellement un certain nombre de visiteurs et profitent de l'occasion pour les sensibiliser des ornithologues, des étudiants et différentes catégories du grand public .
aussi, la sensibilisation des décideurs et du grand public constitue une composante de la stratégie nationale pour les années à venir

* Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

voir réponse précédente

XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

* Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Des sessions de formation pour l'application de la législation nationale portant sur la protection de la faune sauvage de manière générale ont été organisées au profit des autorités de contrôle (agents forestiers, Gendarmerie Royale, Police, ...)

* Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Lors des missions et prospections de terrain visant le suivi des rapaces, des entretiens avec la population locale et éleveurs sont souvent menées, pour leur expliquer l'importance de la conservation des rapaces et de leurs habitats, inverser

* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

NOTE D'ORIENTATION :

Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

manque de fonds

- * Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

NOTE D'ORIENTATION :

Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez indiquer la (les) source(s) concernée(s) et les activités soutenues :

Certains projets menés notamment par des associations ont été financés par des organisations internationales .
la stratégie nationale pour la conservation des rapaces constitue un fruit de la collaboration avec l'UICN-med

XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE

- * Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez fournir un bref résumé :

le Maroc entretient des liens de coopération étroite avec les autorités espagnoles, notamment dans le domaine de recherche et d'enquête sur la mortalité de certains oiseaux suivis par GPS

- * Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez en indiquer la raison :

manque de moment opportun

Contact

alexandra.caron-strehlow@un.org

